

## Energies renouvelables

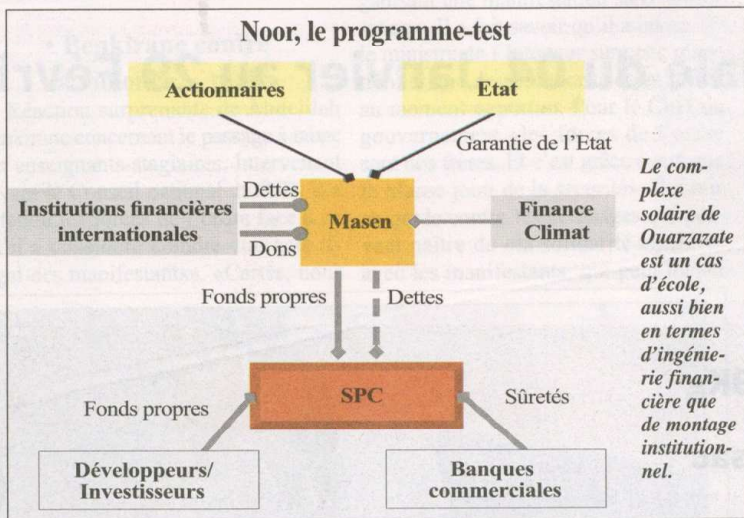
## Ce que change le Big-Bang institutionnel

• Masen planche déjà sur ses nouvelles prérogatives

• Une nouvelle donne opérationnelle dans les prochains mois

• Risque de «double» institutionnel avec l'Aderee

C'EST une révolution institutionnelle qui s'opère dans la filière. Maintenant que Masen est aux commandes de la feuille de route nationale sur les énergies renouvelables, l'agence ne perd pas de temps. «Nous venons tout juste de commencer à travailler sur les nouvelles prérogatives. Il y aura donc plus de choses à dire dans les mois prochains», confie à L'Economiste une source de l'agence. L'organisme planche sur ce qui devrait faire de lui une super-structure dans le domaine des énergies nouvelles. Plusieurs



évolutions statutaires et opérationnelles sont envisagées. S'il est encore prématuré pour en avoir tous les éléments, des scénarii fusent déjà çà et là. L'un deux s'impose de lui-même. Avec ses nouvelles prérogatives, la «nouvelle Masen» devrait de

fait constituer un doublon institutionnel avec une autre agence, celle du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (Aderee). Les avis convergent en effet vers «un recentrage des activités de cette dernière agence vers les métiers de l'efficacité énergétique».

C'est d'ailleurs sur ce segment que l'Aderee s'en sort le mieux jusqu'ici. Malgré quelques retards accusés du fait des procédures d'adoption des textes,

courbe d'apprentissage au développement des énergies renouvelables, il affine son corpus institutionnel», explique un expert.

Il en est d'ailleurs de même pour les filières éolienne et solaire. Celles-ci devraient, en cumul, peser un pourcentage de 42% dans la puissance installée du bouquet énergétique national d'ici 2020. Ce chiffre devrait ensuite passer à 52% à l'horizon 2030. Ce qui correspondrait à un potentiel cumulé de 5.000 MW pour chacune d'entre elles. Sur le solaire, Noor1 est déjà opérationnel (160MW), Noor 2 et 3 (respectivement 150-200MW et 100-150MW) sont en construction et Noor PV1 (170MW) vient de passer l'étape de la pré-qualification. Enfin, l'appel à manifestation d'intérêt vient d'être lancé par l'agence solaire pour le développement de Noor Midelt (400MW).

En plus du solaire, Masen devrait aussi récupérer les responsabilités de l'ONEE sur l'éolien. L'Office assurait jusque-là le pilotage et la maîtrise du programme dédié à cette ressource, en supervisant et coordonnant toutes les activités qui y sont inhérentes. Aujourd'hui, 454 MW sont déjà opérationnels, environ 670 MW en cours de réalisation ou de développement, en plus des cinq parcs éoliens d'un total de 850 MW récemment attribué

## L'IRESEN et la SIE, ces «outils» transversaux

DANS ce bouleversement institutionnel que connaît le secteur, les choses devraient rester inchangées pour la recherche et développement (R&D) et l'innovation aussi. L'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (Iresen) devrait ainsi conserver ses missions actuelles. Il faut savoir qu'en plus du développement des projets, Masen opère aussi sur la promotion de l'expertise locale à travers le Cluster Solaire, un pôle public-privé. Quant au ministère de l'Industrie, sa mission stratégique n'est évidemment pas à remettre en cause. La direction des énergies renouvelables continuera de superviser – de près ou de loin ? – la mise en œuvre des programmes lancés par l'Etat. Quant à la Société d'investissements énergétiques (SIE), elle reste le principal bras financier public dédié à l'accompagnement des projets du secteur privé mais aussi des collectivités locales. Enfin, l'arrivée prochaine d'une Haute autorité de régulation du secteur de l'énergie devrait venir compléter ce dispositif institutionnel. □

l'agence a déjà commencé à dérouler la feuille de route nationale en matière d'efficacité énergétique. Les secteurs concernés sont les plus énergivores du tissu économique: le transport, l'industrie, l'éclairage public et le bâtiment. Ce dernier vient à peine de se doter d'une nouvelle réglementation thermique, entrée en application le 1er décembre 2015. Par contre, la transition prend beaucoup plus de temps pour les trois autres secteurs, l'implémentation de nouvelles normes se faisant dans le long terme. L'agence vient d'ailleurs de lancer un nouveau plan d'actions pour les 5 prochaines années (Voir page ci-contre). «Le lancement de la stratégie a été marqué par une multiplicité des intervenants institutionnels. Au fur et à mesure que l'Etat monte dans sa

à un consortium mené par Nareva Holding, filiale SNI. A défaut de conserver ce portefeuille, l'ONEE se dotera d'une plateforme interne de gestion et de supervision des énergies renouvelables. La mission de cette structure sera de gérer les contrats d'approvisionnement de l'Office en électricité de sources renouvelables. L'organisme reste en effet le seul client du programme énergétique national, une garantie d'achat qui fait partie des atouts de l'offre marocaine dans les énergies nouvelles. □

Safall FALL



Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com



## ANALYSE

### Energies renouvelables

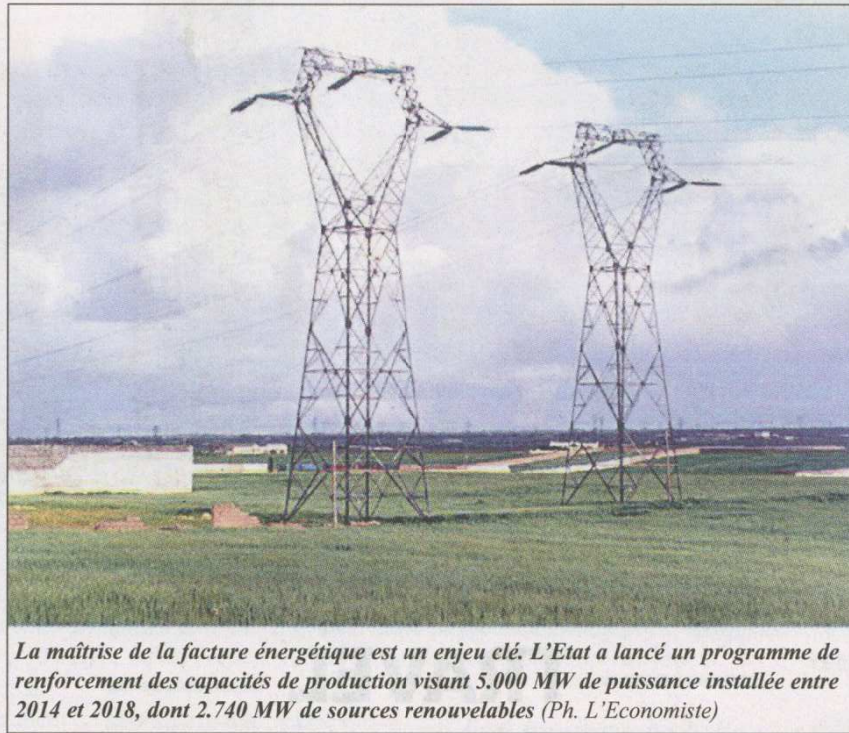
# L'Aderee maintient le trend sur 2016-2020



• Un Project management office pour le pilotage des mesures

• 125 dispositions à appliquer d'ici 2030

AU-delà de développer des énergies de substitution, l'Etat veut aussi réduire la consommation. A mi chemin de 2020, l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique appuie sur le champignon. L'organisme vient de lancer un marché pour l'accompagner dans la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique arrêtées pour le quinquennat 2016-2020. Cela devrait se faire à travers la mise en place d'une cellule PMO (project management office). Cet accompagnement se fera en deux phases. La première consiste à définir et à développer «une organisation matricielle» pour



*La maîtrise de la facture énergétique est un enjeu clé. L'Etat a lancé un programme de renforcement des capacités de production visant 5.000 MW de puissance installée entre 2014 et 2018, dont 2.740 MW de sources renouvelables (Ph. L'Economiste)*

l'application de ces mesures sur les cinq prochaines années. Il s'agira aussi de pré-

ciser les rôles du PMO opérationnel, à travers la consolidation des données et la fourniture des indicateurs. Quant aux missions stratégiques du PMO, elles devraient s'opérer à travers l'amélioration du processus et l'évaluation des risques liés aux mesures sensibles. La seconde phase de ce projet devrait ensuite porter sur l'assistance à la réalisation des dispositions d'efficacité énergétique arrêtées pour le prochain quinquennat.

Il faut rappeler qu'en 2013 déjà, l'agence avait en effet coordonné les États généraux de l'efficacité énergétique,

dans l'objectif d'élaborer la vision nationale sur ce segment à l'horizon 2030. Ce chantier de concertations a mené à plus de 270 propositions, qui ont donné lieu à 125 mesures constituant le cœur de la vision nationale de l'efficacité énergétique à déployer sur les quinze prochaines années. Cette batterie de dispositions est répartie en plusieurs axes stratégiques, couvrant l'ensemble des secteurs clés et porte aussi bien sur l'évolution de la réglementation, la normalisation, la labellisation ainsi que la communication et la sensibilisation. Concrètement, tout cela repose sur la mise en place des mesures à moyen et long terme d'optimisation de la consommation d'énergie dans plusieurs secteurs prioritaires (transports, bâtiment, industrie, agriculture, pêche maritime et éclairage public). Le transport est le premier secteur consommateur, avec près de 41% de la consommation énergétique nationale, tandis que le bâtiment (résidentiel et tertiaire) et l'industrie, représentent respectivement 25% et 21% de la facture énergétique du pays. Le programme national d'efficacité énergétique ambitionne ainsi de réduire la consommation énergétique nationale de 25% en 2030 qui se décline sur chacun des secteurs clés. Les impacts attendus seront aussi bien d'ordres économiques, sociaux, qu'environnementaux. □

Safall FALL

*Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com*